



Coalition pour la Cour pénale internationale
www.coalitionfortheicc.org

AVIS AUX MEDIA

8 février 2010

Contact :

À La Haye : Oriane Maillet

(+) 31 70 311 10 82

E-mail : maillet@coalitionfortheicc.org

À New York : Mariana Rodríguez Pareja

(+) 1 646 465 8517

E-mail : rodriguez@coalitionfortheicc.org

**L’AFFAIRE ABU GARDA N’EST PAS PRÊTE À ÊTRE ENVOYÉE EN
PROCÈS**

*Selon les juges de la Chambre préliminaire, les preuves disponibles ne suffisent pas
pour poursuivre le chef rebelle à ce stade*

QUOI : Le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale (CPI) a refusé à l’unanimité de confirmer les charges de crimes de guerre contre le chef rebelle darfour Bahr Idriss Abu Garda, déclinant à ce stade de renvoyer l’affaire contre lui en procès. Des crimes auraient été commis pendant une attaque. Selon le Procureur, Abu Garda a dirigé une attaque contre les forces de maintien de la paix de Mission de l’Union africaine au Soudan (MUAS) à la base militaire d’Haskanita au Darfour (Soudan) en septembre 2007, causant 12 morts et 8 blessés graves parmi les membres du personnel de la MUAS. Bien que les juges aient insisté sur le fait que l’affaire porte un caractère suffisamment grave, la Chambre a conclu que les preuves ne suffisaient pas pour démontrer qu’Abu Garda ait participé au plan commun visant à mener des attaques à la base militaire Haskanita. L’Accusation pourrait faire appel de cette décision.

COMMENT : Cette décision intervient après une audience publique tenue par la Chambre préliminaire I du 19 au 30 octobre 2009, au cours de laquelle le Procureur de la CPI a présenté des preuves soutenant les charges retenues contre Abu Garda. Ce dernier, par le biais de son avocat, a contesté les charges et les preuves. Soixante dix victimes, représentés par quatre représentants légaux ont participé à l’audience.

Abu Garda est accusé d’atteintes à la vie, de diriger intentionnellement des attaques des attaques contre le personnel, les installations, le matériel, les unités ou les véhicules employés dans le cadre d’une mission de maintien de la paix, et de pillage. La décision émise aujourd’hui fait suite à une audience publique tenue par la Chambre préliminaire I du 19 au 30 octobre 2009, au cours de laquelle il a été requis du Procureur de la CPI de justifier ces crimes de guerre à l’aide de preuves supplémentaires. Abu Garda a rejeté les charges et, par l’intermédiaire de son conseil, remis en question les preuves. Trois témoins de l’Accusation et un témoin de la Défense ont présenté leur témoignage. Soixante dix huit victimes ont participé à l’audience par le biais de leurs représentants légaux.

QUI : Bahr Idriss Abu Garda est le président et coordinateur général des opérations militaires menées par le Front uni de résistance. De 2005 à 2007, Abu Garda a été vice-président du Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM), un groupe armé soudanais. Le 17 mai 2009, Abu Garda a reçu une citation à comparaître devant la Cour pénale internationale de La Haye. Il s'est volontairement présenté devant la Cour le 18 mai 2009.

ÉTAPES SUIVANTES : Le Procureur de la CPI a le droit de faire une demande d'appel de la décision. Ultérieurement, l'Accusation pourra demander à nouveau à la Chambre de confirmer les charges contre Abu Garda s'il fournit des preuves supplémentaires.

COMMENTAIRES : « La décision de refuser de confirmer les charges contre le chef rebelle soudanais Bahar Idriss Abu Garda montre que les juges de la CPI respectent les plus hautes normes en termes de procès équitable, y compris le respect pour la présomption d'innocence et l'examen minutieux des preuves qui leur sont présentées », a expliqué William R. Pace, coordinateur de la Coalition pour la CPI – un réseau de la société civile présent dans 150 pays et œuvrant pour que la CPI soit juste, efficace et indépendante et pour faciliter l'accès à la justice pour les victimes de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité..

CONTEXTE : L'enquête sur la situation au Darfour (Soudan) a été officiellement ouverte par le Procureur de la CPI le 6 juin 2005 après le renvoi de la situation à la Cour par la Résolution 1593 du Conseil de sécurité de l'ONU, le 31 mars 2005. Depuis le renvoi, trois mandats d'arrêt publics ont été délivrés, respectivement contre Ahmad Muhammad Harun, Ali Kushayb et Omar Hassan Ahmad el-Béchir. Aucun de ces trois mandats d'arrêt n'a été exécuté puisque le gouvernement soudanais défie ouvertement et refuse constamment de coopérer avec la Cour et la communauté internationale.

La CPI est la première cour internationale permanente compétente pour juger les individus accusés de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide. À ce jour, elle a publiquement émis douze mandats d'arrêt et une citation à comparaître dans le cadre d'enquêtes sur quatre situations : la République centrafricaine, le Darfour (Soudan), l'Ouganda et la République démocratique du Congo. Quatre suspects sont actuellement en détention. Le Bureau du Procureur de la CPI serait en train d'analyser au moins neuf autres situations sur quatre continents.

POUR PLUS D'INFORMATIONS : Veuillez visiter le site Internet de la Coalition à l'adresse <http://www.coalitionfortheicc.org/?mod=darfur> et participer à notre blog "*In Situ: La justice vue par la société civile*" à www.coalitionfortheicc.org/blog

Contexte et informations : Vous trouverez ci-dessous une liste d'experts d'organisations des droits de l'homme dans les pages suivantes ; vous pouvez les contacter pour obtenir des informations.

M. Osman Hummada (pour des interviews en arabe ou anglais), chercheur en droits de l'homme et Codirecteur de l'African Center for Justice and Peace Studies

Tél : Veuillez contacter Mme Olivia Bueno au : +1 212 453 58 55

E-mail : oshirazu@hotmail.com et osman@acjps.org

M. Dismas Nkunda, Président du Darfur Consortium et Co-directeur de l'International Refugee Rights Initiative

(Kampala, Ouganda)

Tél : +256414340274

Portable : +256 75 331 0404

E-mail : dismas.nkunda@refugee-rights.org

Mme Olivia Bueno, Directrice associée, Darfur Consortium/ International Refugee

Rights Initiative (IRRI)

(New York, États-Unis)

Tél : +1 212 453 58 55

E-mail : olivia.bueno@refugee-rights.org

Mme Niemat Ahmadi, Coalition Save Darfur et Darfuri Leaders Network

(Washington, États-Unis)

Tél : + 1 202 556 2101

Portable : +1 804 439 2022

E-mail : niemat@svedarfur.org

Mme Emily Diamond-Falk, Directrice des Relations presse, Coalition Save Darfur

(Washington, États-Unis)

Pour des interviews avec des représentants darfouris basés aux États-Unis

Tél : +1 202 525-8153

E-mail : ashley@savedarfur.org

M. Christopher Hall, Conseiller juridique, Amnesty International

(Londres, Royaume-Uni)

Tél : +44 207 241 1728

E-mail : chall@amnesty.org

M. John Washburn, coordinateur, Coalition américaine des ONG pour la CPI

(New York, États-Unis)

Tél : +1 212 907 1317;

E-mail : jwashburn@unaEtats-Unis.org

M. Dadimos Haile, Président du Département thématique et justice internationale,

Avocats Sans Frontières

(Bruxelles, Belgique)

Tél : +32 2 223 36 54

E-mail : DHaile@asf.be

M. Stephen Lamony, Officier de liaison pour l'Afrique et les pays en situation, Coalition pour la CPI (CCPI)

(New York, États-Unis)

Tél : + 1.646.465.8514,

E-mail : lamony@coalitionfortheicc.org

Mme Isabelle Olma, Conseillère juridique, Coalition pour la CPI (CCPI)

(La Haye, Pays-Bas)
Tél : +31 (0) 70 3111084
E-mail : olma@coalitionfortheicc.org

Dr. Khalid Cherkaoui Semmouni, Président, Centre Marocain des Droits de l'Homme

(Rabat, Maroc)
Portable : +212 68 68 11 38
E-mail : semmouni2003@yahoo.fr

Mme Oby Nwankwo, Directrice exécutive, Civil Resource Development and Documentation Centre

(Enugu, Nigéria)
Portable : +234 803 313 2494
E-mail : nwankwooby@yahoo.com

M. Don Kraus, Président, Citizens for Global Solutions

(Washington, États-Unis)
Tél : + 1 202-330-4103
E-mail : dkraus@globalsolutions.org

Mme Ariela Blatter, Directrice de la politique et des programmes, Citizens for Global Solutions

(Washington, États-Unis)
Tél : 202-546-3950 x108
E-mail : ablatter@globalsolutions.org

M. Richard Dicker, Directeur, Programme justice internationale, Human Rights Watch

(New York, États-Unis)
Portable : +1 917 747 6731
E-mail : dickerr@hrw.org

Mme Mariana Pena, Représentante permanente, Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH)

(La Haye, Pays-Bas)
Tél : +31 (0) 70 3560259
E-mail : mpena@fidh.org

M. Ndifuna Mohammed, Directeur exécutif, Human Rights Network—Uganda

(Kampala, Ouganda)
Portable : +256 772 419 229
E-mail : executive@hurinet.org.ug

Mme Lorraine Smith, Responsable de programme, International Bar Association

(La Haye, Pays-Bas)
Tél : +31 70 302 2859
Portable : + 30 (0)634266310
E-mail : lorraine.smith@int-bar.org

Mme Alison Smith, Conseillère juridique, No Peace Without Justice

(Bruxelles, Belgique)
Portable : +32 486 986 235
E-mail : alison@sensible.it

**Dr. David Donat Cattin, Directeur des Programmes, Parliamentarians for
Global
Action**

(La Haye, Pays-Bas)
Portable : +31 6 23 31 8581
E-mail : donat@pgaction.org

Mme Carla Ferstman, Directrice, REDRESS

(Londres, Royaume-Uni)
Tél : +44 20 7793 1777
E-mail : carla@redress.org

Mme Brigid Inder, Directrice exécutive, Women's Initiatives for Gender Justice

(La Haye, Pays-Bas)
Tél : +31 70 302 9911
Portable : +31 6 20 38 71 84
E-mail : brigid@iccwomen.org

Avis important: La Coalition dans son ensemble et son secrétariat ne prennent pas position quant aux enquêtes, accusations ou situations devant la CPI. Toutefois, les membres individuels de la Coalition peuvent approuver le renvoi d'une affaire, fournir un soutien juridique et autre au travail d'enquête, ou développer des partenariats avec les collectivités locales et autres organismes dans le cadre de leurs efforts.

####